

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2023

RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION ET
L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1225)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 355

présenté par

M. Castellani, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout,
M. Colombani, M. de Courson, Mme Descamps, Mme Froger, M. Lenormand, M. Mathiasin,
M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Panifous, M. Saint-Huile,
M. Serva, M. Taupiac, M. Warsmann et Mme Youssouffa

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 37, insérer l'article suivant:**

Avant le 1^{er} janvier 2024, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur la possibilité d'octroyer de nouveaux moyens à la lutte contre les incendies sur le territoire de la collectivité de Corse, notamment en y installant de manière permanente une base de Canadairs et, à défaut, en recourant à des Canadairs privés pour répondre rapidement aux départs de feu.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En raison du changement climatique, les incendies surviennent plus souvent et sont plus destructeurs.

En Corse, les pompiers au sol sont en première ligne lors des départs de feu avant l'arrivée des Canadairs, basés dans le Gard. Une base temporaire sur le littoral corse a déjà été envisagée lors des périodes où le risque d'incendie était particulièrement important. Néanmoins, il est nécessaire d'étudier la possibilité d'installer une base permanente de Canadairs en Corse. Ce rapport devra notamment étudier les coûts et l'opportunité d'une telle mesure.

A défaut d'une telle solution, des prestataires privés proposent désormais d'assurer une délégation de service public et de gérer eux-mêmes de petites flottes de Canadairs privés. Ces prestations permettent une action plus rapide et serait donc un complément intéressant afin de contenir le feu avant l'arrivée des Canadairs du domaine public.